



# La Lettre aux Adhérents



12 BIS, BOULEVARD FRANÇOIS BLANCHO - CS 40413 - 44204 NANTES CEDEX 2 / 02.40.89.59.25 FDC44@WANADOO.FR WWW.CHASSE44.FR

- 2 Réunions de secteur**  
**Assemblée Générale de la FDC 44**
- 3 Concours de terrine de gibier 2020**
- 4 Formations**  
**Sorties en bateau sur Grand-Lieu**  
**Opération "Fleuve et Rivière propre"**
- 5 Demande de plan de chasse**  
**Jachères fleuries**
- 6 Fermetures**
- 8 La lettre aux adhérents par mail !**

**Fermeture de nos bureaux**  
**du 24/12 12h00**  
**au 2/01/2020 à 8h00.**

Pièces Jointes : délégation et pouvoir pour l'assemblée générale de la FDC 44, inscription aux concours de la meilleure terrine de gibier, inscription aux formations, commande des jachères fleuries, déclaration de dommages dus à la prédation.

## AGENDA

### JANVIER

- Du 7 au 23/01 : réunions de secteur (p.2)
- Avant le 10/01 : inscription au concours de terrine de gibier (p.3 et PJ)
- 10/01 : A.G. des Jeunes Chasseurs (p.7)

### FÉVRIER

- 1/02 : formation tir aux corvidés (p.4 et PJ)
- Avant le 8/02 : inscription sorties en bateau sur Grand-Lieu (p.4)

### MARS

- 7/03 : opération Loire propre (p.4)
- 7/03 : A.G des Gardes Particuliers (p.7)
- Avant le 10/03 : demande de plan de chasse lièvre et grand gibier (p.5) et demande de jachères fleuries (p.5 et PJ)
- Avant le 30/03 : pouvoir pour l'AG de la FDC 44 (p.2 et PJ)

### AVRIL

- 3 et 4/04 : formation piégeur au Sud-Loire (p.4 et PJ)
- 4/04 : formation tir du renards (p.4 et PJ)
- 18/04 : A.G de la FDC 44 (p.2)

### JUIN

- 11 et 12/06 : formation piégeur au Nord-Loire (p.4 et PJ)
- 21/06 : A.G des Piégeurs (p.7)

Bonnes fêtes  
& tous nos vœux  
pour 2020 !

## RÉUNIONS DE SECTEUR

Les réunions de secteur sont avancées de mars à janvier. En effet, en plus de préparer notre Assemblée générale du 18 avril, nous vous présenterons la "cotisation territoriale" qui sera mise en place, dès la saison 2020/2021, pour le financement de l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans le cadre de la réforme de la chasse.



Elles débuteront à 18 h 30 et se tiendront à :

COMMUNES	DATE	LIEU
PIRIAC SUR MER	Mardi 7 janvier	Salle Méniscoul (3, rue du port)
FRESNAY EN RETZ	Jeudi 9 janvier	Salle du Théâtre Cabaretz (1 rue de Retz, à côté de la mairie)
ERBRAY	Lundi 13 janvier	Salle des forges (5 rue des Forges, route du Grand Auverné)
CAMPBON	Jeudi 16 janvier	Salle de la Préverie (6 chemin des écoliers, derrière la mairie)
LA ROCHE BLANCHE	Mardi 21 janvier	Salle polyvalente (rue des Lilas, face au cimetière)
HAUTE-GOULAIN	Jeudi 23 janvier	Salle du Muguet (7 Place Beau Soleil, près de l'église)

La participation des responsables de chasse est vivement souhaitée.

**Entrée libre.** Tous les chasseurs seront les bienvenus.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION

L'Assemblée Générale de la Fédération se tiendra le samedi :

**18 avril 2020, à 8 H 30,**  
salle l'Escall à ST-SÉBASTIEN SUR LOIRE.

Tous les membres de la Fédération à jour de leur cotisation (adhésion territoire ou validation du permis de chasser) peuvent y participer.

**Date limite de dépôt des droits de vote et des pouvoirs : 30 mars 2020, au siège de la Fédération.**

En cas d'indisponibilité, merci de vous faire représenter ;

- déléguer un de vos sociétaires (pas de date limite),
- donner un pouvoir à un autre détenteur de droits de chasse à nous adresser **avant le 30 mars 2020.**

Vous trouverez, en pièce jointe, ces documents.

## AGENDA et CALENDRIER 2020

Quelques-uns sont encore disponibles à la Fédération ! Contactez-nous au 02.40.89.59.25



## CONCOURS DE LA MEILLEURE TERRINE DE PÂTÉ ET RILLETTE DE GIBIER



Pour la deuxième année, la fédération organise un [concours de la meilleure recette de terrine de pâté et rillettes à base de gibier.](#)

La participation est ouverte à nos chasseurs et à leurs proches. Le candidat peut, s'il le désire, participer aux 2 catégories : pâté et rillettes.

### Le principe :

- Chaque terrine sera réalisée à base de gibier.
- Chaque participant devra certifier sur l'honneur, sur le bulletin d'inscription, que le produit présenté (pâté et/ou rillettes) est bien de sa propre fabrication et qu'il s'agit d'une préparation non « professionnelle » (cuisine familiale).
- Le concours aura lieu le **samedi 1<sup>er</sup> février 2020**, dans notre centre de formation cynégétique de JOUÉ/ERDRE. Durant la délibération du jury, des animations seront organisées ; un buffet convivial clôturera la journée.

- Les candidats auront le privilège de présenter leur recette ; leur terrine sera goûtée et jugée sur son aspect visuel et gustatif.
- Notre jury, composé de chefs cuisiniers, charcutiers-traiteurs ... départagera les concurrents afin de sélectionner les trois meilleures préparations de chaque catégorie.
- Différents lots seront distribués aux 3 meilleures préparations, par catégorie (pâté et rillettes).

Inscrivez-vous avant le **10 janvier 2020**. [Bulletin d'inscription](#) en pièce jointe. [Règlement](#) disponible sur [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr) ou, sur simple demande, auprès de nos services.

**Alors à vos fourneaux !  
Nous attendons avec impatience vos meilleures recettes !**

## FORMATIONS

**CENTRE**  
de FORMATION  
**CYNEGETIQUE**



Inscrivez-vous toute l'année :  
- au 02.40.89.94.86,  
- par mail à [rlenagard@chasse44.fr](mailto:rlenagard@chasse44.fr) ,  
- par courrier avec le bulletin d'inscription en pièce jointe.

A venir en 2020 ([la date reste à définir pour la formation chasse à l'arc](#)) :

- tir aux corvidés le 1<sup>er</sup> février
- tir d'été du renard le 4 avril
- piégeur les 3/4 avril au Sud-Loire à CHEIX EN RETZ et les 11/12 juin au Nord-Loire
- garde particulier les 4 et 5 juin
- venaison le 19 juin
- chasse accompagnée le 8 juillet
- plus d'info sur [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr)

## SORTIES en BATEAU sur le LAC DE GRAND-LIEU



**RÉSERVATION OBLIGATOIRE** au  
02.40.89.59.25 (chèque de caution de 5 €).

Équipements requis : bottes et vêtements chauds, jumelles.

Lieu de rendez-vous : Port de Passay, commune de la Chevrolière.

**Journée mondiale**  
**des zones humides**  
2 février 2020



Zones humides  
et biodiversité

• Journée Mondiales des Zones Humides : le samedi 8 février 2020 à 9h30 ou 14h30. Deux sorties, GRATUITE, en bateau sont programmées sur le lac de Grand-Lieu (26 personnes par sortie).

La Fédération, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du lac de Grand-Lieu, accompagnée d'un pêcheur professionnel, d'un gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale et d'un chercheur de l'ONCFS vous propose de venir découvrir le rôle majeur que jouent ces espaces naturels en matière d'environnement et de biodiversité !

## OPÉRATION "FLEUVE ET RIVIERE PROPRES" 2020

Quelques chiffres en 2019 : 100 points de collectes / 4.000 bénévoles / 1.000 m3 de déchets ramassés !



L'opération "[Fleuves et Rivières propres](#)" se déroulera les 7 mars et 12 septembre 2020.

La Fédération recherche des territoires, et donc des volontaires, pour participer à cette opération nationale de nettoyage des berges de la Loire. N'hésitez pas à y participer.

Contact : Marc HENRY : 06.81.27.51.00 / [marc.henry44@free.fr](mailto:marc.henry44@free.fr)

## DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Vous recevrez **début février** le formulaire commun de demande de plan de chasse pour le lièvre et le grand gibier.

Veillez-nous le retourner, à l'attention du secrétariat du service technique, **AVANT le 10 mars 2020 et dûment renseigné**, sans oublier pour chaque espèce :

1. Compte rendu de l'année précédente,
2. Nombre de bracelets demandés pour la prochaine saison,
3. Date et Signature du demandeur.

Les adhérents ayant effectué leur demande de plan de chasse par internet, la saison dernière, recevront uniquement un mail contenant le lien de connexion pour leur espace adhérent. En optant pour la demande par internet, la date limite de saisie est fixée au **12 mars**.

Vous recevrez automatiquement, à l'adresse mail utilisée pour la connexion, un accusé de réception de votre demande (copie du formulaire).

Le premier bracelet de chevreuil est automatiquement attribué en tir d'été (tir sélectif) pour vous permettre de tirer le renard et le sanglier en période d'ouverture anticipée dès le 1<sup>er</sup> juin. En cas de non réalisation, le bracelet n'est pas perdu et reste utilisable jusqu'à la fermeture générale.



Si vous n'avez jamais demandé de plan de chasse, contactez, au plus tôt, la Fédération pour retirer le dossier.

**Cartographie des territoires (SIG)** : les demandes de modification de territoire sont terminées au 15/12/2019 pour la saison 2020/2021. Attention, aucune demande n'est traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.

**CONTACT** : Secrétariat du service technique au 02.40.89.94.81 / [emalle@chasse44.fr](mailto:emalle@chasse44.fr)

## JACHÈRES FLEURIES



Plus de 34 hectares de jachères fleuries implantés en 2019 le long des voies de circulation ! Ci-joint le bon de commande (cf. conditions habituelles) à retourner à la Fédération, **AVANT le 10 mars**, pour une livraison le **18 avril** lors de l'assemblée générale.



## CONCOURS A.F.A.C.C

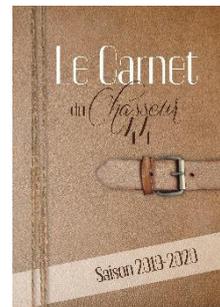


Les épreuves départementales de meutes dans la voie du "sanglier" se dérouleront les **7 et 8 mars 2020** ; les épreuves régionales de meutes dans la voie du "chevreuil" les **14, 15 et 16 mars 2020** au Centre de Formation Cynégétique de JOUÉ/ERDRE.

Contact : Taunay David : 06.83.68.03.04 / [afacc44@orange.fr](mailto:afacc44@orange.fr)



## FERMETURES



Retrouvez ces dates dans la revue "Chasse 44" n°5 de septembre 2019 (dans l'arrêté d'ouverture et le carnet du chasseur44) et [sur notre site internet www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr).

*Les dates communiquées correspondent à la réglementation générale (sous réserve de modifications ultérieures) mais votre règlement intérieur peut-être plus restrictif.*

### ■ GIBIER SÉDENTAIRE

• Blaireau sous terre	15 janvier
• Faisan, Lapin, Lièvre, Perdrix	19 janvier
• Cerf, Chevreuil, Daim • Sanglier : tous modes de chasse autorisés - de 1 à 5 tireurs : sans formalité - à partir de 6 tireurs : chasse <b>en battue organisée</b> , avec ou sans chiens, sous la responsabilité d'un chef de groupe.	29 février
• Chien viverrin, Fouine, Putois, Martre, Belette, Ragondin, Rat musqué, Blaireau à tir, Raton laveur, Renard, Vison d'Amérique, Corbeau Freux, Corneille noire, Pie bavarde, Etourneau sansonnet, Geai des chênes	29 février
• Chasse à courre	31 mars

### ■ GIBIER MIGRATEUR

	ESPÈCES	FERMETURE	CONDITIONS
GIBIER D'EAU	Toutes espèces : Canards de surface, canards plongeurs, rallidés, limicoles et oies (y compris bernache du Canada)	31 janvier	Aucune Toutefois, la chasse des canards plongeurs, (eider à duvert, fuligule milouinan, harelde de Miquelon, macreuse noire et brune) est autorisée du 1 <sup>er</sup> au 10 février, uniquement en mer, dans la limite des 12 miles nautiques.
OISEAUX DE PASSAGE	Alouette des champs	31 janvier	Aucune
	Pigeon biset, pigeon colombin	10 février	Aucune
	Pigeon ramier	20 février	PMA de 20 oiseaux par chasseur Du 11 au 20 février, chasse uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme <sup>(1)</sup> .
	Merle noir et grives (litorne, musicienne, mauvis, draine)	10 février	Aucune
	Caille des blés, bécasse des bois <sup>(2)</sup> , tourterelle turque, tourterelle des bois	20 février	Aucune

<sup>(1)</sup> la chasse à poste fixe : pour Charles LAGIER, avocat-conseil de la Fédération Nationale, "le chasseur se trouvera en situation d'affût à un emplacement qu'il a choisi et aménagé à cet effet pour se soustraire à la vue des oiseaux. Ce qui exclut une simple attente au coin d'un arbre ou d'un buisson. De la sorte, le poste fixe peut-être mobile ; il n'est en rien assimilable aux installations fixes de la chasse de nuit du gibier d'eau".

<sup>(2)</sup> RAPPEL :  
- toute bécasse capturée doit être immédiatement enregistré à l'endroit de sa capture. Selon votre choix lors de votre validation : soit sur l'application CHASSADAPT, soit sur le carnet de prélèvement papier (marquée la patte avant tout transport). La non détention d'un stylo ne constitue pas une infraction. Par contre, la non tenue à jour d'un carnet de prélèvement ou l'absence de marquage d'une bécasse est passible d'un timbre amende de 135 euros.  
- le tir de la bécasse à la passée et à la croule est interdit.

## SÉCURITÉ en BATTUE – produits en vente à la Fédération

Lors de l'organisation de battues, pensez à contrôler la validité du permis pour le lieu et la saison en cours, l'attestation d'assurance et le timbre "grand gibier 44" pour un permis départemental 44.



- Carnet de battue ..... 6 euros.

Rappelez, avant le départ, les règles de sécurité ; sinon, votre responsabilité pénale en tant qu'organisateur pourrait-être mise en cause, en cas d'accident.

- Paquet de 30 piquets fluo pour marquer l'angle des 30 degrés ..... 15 euros.
- Paquet de 10 jalons de couleurs avec n° de poste ..... 12 euros.

Voir et être vu sont deux règles de base. Équipez les tireurs de casquettes fluo et les traqueurs de gilets fluo :

- Casquette fluo ..... 3 euros.
- Gilet orange fluo ..... 5 euros.
- Gilet orange fluo avec carnier et logo FDC44 ..... 15 euros.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



### ADJC 44

L'association départementale des jeunes chasseurs tiendra son assemblée générale le **vendredi 10 janvier 2020 à 20h15** au siège de la FDC44 à NANTES.

Un vin d'honneur et une galette clôturera les travaux accompagnés d'une présentation de l'ANJC.

Seule condition pour pouvoir devenir membre de l'ADJC44, avoir moins de 35 ans. N'hésitez pas à venir accompagné d'amis qui seraient également intéressés.

Contact : Mélanie GIRAUD  
06.67.07.27.72 / [jeuneschasseurs44@gmail.com](mailto:jeuneschasseurs44@gmail.com)



### GARDES PARTICULIERS

L'association départementale des gardes-chasse particuliers assermentés tiendra son assemblée générale le **samedi 7 mars 2020**

[salle St-Jean-Baptiste](#) à CROSSAC.

Un vin d'honneur clôturera les travaux. Repas sur réservation.

Contact et réservation :  
Philippe ORSONNEAU : 06.60.35.89.58  
Jean-Louis POULAIN: 06.66.53.14.89



### PIÉGEURS

L'association départementale des Piégeurs agréés et des

Déterreurs tiendra son assemblée générale le **dimanche 21 juin 2020** à CHEIX EN RETZ

Contact et inscription repas :  
Jean CAMUS : 06.74.96.05.61

## DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS à la PRÉDATION

Elle n'ouvre droit à aucune indemnisation, mais justifie leur classement, ce qui permet leur régulation (piégeage pour les mustélidés, renards, ragondins, rats musqués et corvidés et régulation hors période de chasse pour les renards, corvidés et étourneaux).

En cas de dégâts, chaque responsable de chasse, chaque chasseur doit, dès qu'il en a connaissance :

- les constater,
- remplir l'imprimé de déclaration type (disponible sur notre site internet) et le retourner à la Fédération des Chasseurs, au plus tôt, photos et témoignages à l'appui si possible.

### VALIDATION

#### VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2019-2020

Nos bureaux sont fermés du mardi 24 décembre 12h00 au jeudi 2 janvier 2020 8h00. Pour une validation temporaire ou une extension d'une validation départementale vers une validation nationale, optez pour l'évaluation (imprimer votre validation à domicile) sur notre site [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr).

## RECEVEZ LA LETTRE AUX ADHÉRENTS PAR MAIL

Optez pour ce format ludique, pratique, en couleur, avec de nombreux liens internet, vous pouvez zoomer sur les pages pour un meilleur confort de lecture. Consultez et partagez la lettre à tout moment, depuis n'importe où, sur votre PC ou votre smartphone. C'est idéal pour partager ces informations avec votre bureau ou votre CA et être sûr de ne rien oublier !

Contactez la Fédération au 02.40.89.94.86  
ou par mail à [rlenagard@chasse44.fr](mailto:rlenagard@chasse44.fr)

## DÉLÉGATION

(Président à un membre du bureau ou à un sociétaire)

• Je soussigné (Prénom – NOM) .....

Adresse .....

Président de  l'ACCA  la société communale  l'amicale  la chasse

de .....

Numéro adhérent : .....

• délègue M. ....

Membre du bureau, précisez le statut : .....

Sociétaire

pour me représenter et voter en mes lieu et place à l'Assemblée Générale de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE du 18 avril 2020.

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR DÉLÉGATION".*

Fait à .....

Le .....

Signature :

**Imprimé  
soit à**



- Retourner à la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique  
CS 40413 - 44204 NANTES Cedex 2



- Présenter le jour même à l'AG

# POUVOIR

(entre détenteurs de droits de chasse)

Assemblée Générale  
Fédération Départementale des  
Chasseurs de Loire-Atlantique  
18 avril 2020

• Je soussigné (Prénom – NOM) .....

Adresse .....

Président de  l'ACCA  la société communale  l'amicale  la chasse

de .....

Numéro adhérent : .....

• donne à M. ....

Président de  l'ACCA  la société communale  l'amicale  la chasse

de .....

Numéro adhérent : .....

tous pouvoirs pour me représenter et voter en mes lieu et place à l'Assemblée Générale de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE du 18 avril 2020.

**Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR".**

Fait à .....

Le .....

Signature :

Imprimé à retourner  
avant le 30 mars 2020 à :



Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique  
CS 40413 - 44204 NANTES Cedex 2

Passée la date limite, le pouvoir sera nul et non avenu.

## CONCOURS 2020 DE LA MEILLEURE TERRINE DE PÂTÉ ET RILLETTE DE GIBIER

### Bulletin d'inscription

Nom / Prénom .....

Adresse .....

Tél .....

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce concours de la meilleure terrine de pâté et rilette de gibier, je demande l'inscription à ce concours, dans la catégorie :

pâté       rilette       pâté et rilette

Je certifie sur l'honneur que les produits présentés au concours seront de notre propre fabrication.

A ....., le .....

Signature :



Terrines du concours 2019



**FORMATIONS**  
Chasse accompagnée  
Chasse à l'arc  
Garde particulier  
Hygiène de la venaison  
Permis de chasser  
Piégeur  
Sécurité en battue  
Tir aux corvidés  
Tir d'été du renard

Inscrivez-vous toute l'année à nos formations

02.40.89.94.86 - [rlenagard@chasse44.fr](mailto:rlenagard@chasse44.fr)

F.D.C. 44 – Service Formation - CS 40413 - 44204 NANTES cédex

Prénom/NOM : .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

Tél .....

Mail : .....@.....

Date .....

Signature

Souhaite participer, dans notre Centre de Formation Cynégétique de JOUÉ/ERDRE (sauf indication contraire), aux formations suivantes

<a href="#">Chasse accompagnée</a>	1/2 journée	<input type="checkbox"/> 8 juillet 2020
<a href="#">Chasse à l'arc</a>	1 journée	Date à définir Inscription à réception du dossier d'inscription téléchargeable sur <a href="http://www.chasse44.fr">www.chasse44.fr</a> , rubrique formation/chasse à l'arc.
<a href="#">Gardes particuliers</a>	2 journées	<input type="checkbox"/> 4 et 5 juin 2020
<a href="#">Hygiène de la Venaison</a>	1/2 journée	<input type="checkbox"/> 19 juin 2020
<a href="#">Piégeur</a>	2 journées	<input type="checkbox"/> 3 et 4 avril 2020 à CHEIX en RETZ <input type="checkbox"/> 11 et 12 juin 2020
<a href="#">Permis de chasser</a>	1 journée	Toute l'année Inscription à réception du <a href="#">dossier complet</a>
<a href="#">Sécurité en battue</a>	1 journée	<input type="checkbox"/> De septembre 2020 à janvier 2021 Les formations sécurité battue sont organisées par les administrateurs de la Fédération. <a href="#">Contactez-les directement pour vous inscrire</a> En cochant cette case, vous vous inscrivez dans une liste d'attente que les administrateurs consulteront, uniquement, s'ils leur manquent des candidats. Dans ce cas, un administrateur vous contactera directement.
<a href="#">Tir aux corvidés</a>	1/2 journée	<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> février 2020
<a href="#">Tir d'été du renard</a>	1/2 journée	<input type="checkbox"/> 4 avril 2020

[Détails et calendrier](#) de nos formations sur notre site [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr)

*Ambassadeurs de notre passion,  
n'hésitez pas à la partager avec votre famille,  
vos ami(e)s ...*





## DEMANDE de SEMENCE de JACHERES FLEURIES

(Formulaire à retourner à la Fédération des Chasseurs 44, dûment complété et accompagné de la carte, **avant le 10 mars**)

### Identification du détenteur de droit de chasse

Société ..... N°adhérent : .....

Nom du représentant .....

Adresse .....

Tél .....

**Surface souhaitée** : (surface maximum pour semence gratuite : 1.00 Ha) : ..... Ha

**Nombre de panneaux souhaités** : .....

**Joindre une carte au 1:25000<sup>ème</sup>** localisant l'emplacement de la future jachère

#### OBLIGATIONS POUR PRÉTENDRE A DE LA SEMENCE GRATUITE

- Parcelle en bord de route ou chemin passager
- Parcelle sise sur un territoire de chasse
- Semer en bonne condition : sol propre, suffisamment émietté, pas trop sec
- Surface minimum : 0.10 ha et surface maximum : 1.00 ha par demandeur
- Installer le panneau fourni par la Fédération dans la parcelle
- Planter la même surface en culture destinée à la faune sauvage (non récoltée) : sarrasin, millet, choux, tournesol, sorgho...
- Semence gratuite pour les adhérents au contrat multiservices dans la limite d'un hectare ; payante pour les autres.



**Merci de prendre des photos de la jachère fleurie (avec et sans le panneau) et les envoyer à [fdc44@wanadoo.fr](mailto:fdc44@wanadoo.fr) !**

**Vous pourrez retirer les graines à l'assemblée générale le 18 avril 2020.**  
Ensuite, elles seront disponibles au siège de la Fédération.

# DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS A LA PRÉDATION

(Attestation n'ouvrant droit à aucune indemnisation)

Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Commune : .....

☎ : ..... Profession : .....

Certifie avoir subi des dommages dus à la prédation, **sur la commune de** :

.....

Veillez préciser les éléments suivants dans le tableau ci-dessous :

- la **nature du dommage** (sur cultures, élevages avicoles ou autres, greniers, espèce impactée, ...)
- l'estimation du **préjudice subi** (évaluation du montant approximatif)
- la **victime du préjudice** (professionnel / particulier / faune sauvage)

Espèces	Nature du dommage	Estimation ou évaluation en €	Dommages subis par * :		
			Professionnel	Particulier	Faune sauvage
Belette					
Fouine					
Martre					
Putois					
Vison d'Amérique					
Ragondin					
Rat musqué					
Renard					
Corbeaux freux					
Corneille noire					
Choucas des Tours					
Etourneau sansonnet					
Geai des chênes					
Pie bavarde					

\* Cocher la case correspondante - **Merci de joindre vos éventuelles photos**

M .....

Profession .....

Qualité .....

a constaté et confirme les faits.

Signature :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci-dessus et demande le classement en **Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts.**

A .....

Le .....

Signature :

# DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS A LA PRÉDATION

## BARÈME INDICATIF DES TARIFS

(Source Ministère de l'Agriculture)

Poule pondeuse	10 €
Races : Gournay ; Ardennaise ; Vorwek ; Gatinaise .....	25 €
Races : Marans ; Sussex ; Brahma ; Nègre-Soie .....	30 €
Colvert (viande, appelants)	10 à 40 €
Mandarins, Carolins	40 €
Canards surface : sarcelles, siffleurs, souchets ...	40 à 60 €
Canards plongeurs : Milouins, Morillons ...	50 €
Oie Rieuse	130 €
Oie Cendrée ; Oie des Moissons	50 € ; 700 €
Bernaches : Canada, Nonette, Cou Roux	De 50 à 130 €
Faisans	13 €
Faisans d'ornement	40 €
Pigeon de chair	10 €
Pigeon voyageur	100 €
Pigeons d'ornement	50 €

Cette déclaration n'ouvre droit à aucune possibilité d'indemnisation ; mais elle est indispensable pour justifier le classement nuisible donc piégeable, de certaines espèces.

En effet, une espèce ne figurant plus sur la liste nuisible ne peut être piégée.

# CENTRE DE TIR

VIRTUEL

Un anniversaire ou simplement pour faire plaisir, offrez à votre père, votre mari ou votre épouse, à votre famille ou à vos amis ...

**une séance (40 €/heure) au centre de tir virtuel !**

(Centre de Formation Cynégétique de JOUÉ/ERDRE)

Un bon moment, convivial et ludique, à partager ensemble.

Grâce à la qualité du simulateur et à la pédagogie des animateurs, le tireur peut visualiser, sur grand écran, son tir sur petit ou grand gibier et le corriger. Possibilité de tirer avec ses armes et son optique. Pas de recul, pas de nuisances, pas de danger, tout le monde peut tirer.

8 mètres

ÉCRAN GÉANT !

**Essayez, vous serez bluffé !**

Nos formateurs

Analyse des tirs

3 mètres

**RÉSERVATION 7j/7 sur rendez-vous :**

Jean-Marie BLUM : 06.64.76.46.25

Thierry LEMASSON : 07.64.08.56.98

# Suivez la Fédération sur internet !



Fédération Départementale des **Chasseurs** de la **Loire-Atlantique**

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

PERMIS  
de  
CHASSER

☰  
s'inscrire

?  
s'entraîner

📄  
valider

🏠 Votre Fédération ▾ Chasser en L-A ▾ Formations ▾ Associations Téléchargement ▾

facebook

? fréquentes

🍴 Recettes

🔍

*Concours de la meilleure terrine  
de pâté et rilette de gibier !*

CHASSADAPT : TUTORIEL ET FAQ

Read More

DE BONNES RECETTES POUR LES FÊTES DE FIN  
D'ANNÉE !

Read More

CONCOURS DE TERRINE DE GIBIER 2020 !

Read More



# www.chasse44.fr



LE PRÉSIDENT,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL FÉDÉRAL  
VOUS SOUHAITENT D'EXCELLENTE FÊTE  
DE FIN D'ANNÉE.  
ET VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS  
VOEUX POUR L'ANNÉE 2020 !

